

MYTHES ET RÉALITÉS

Les prestataires de l'aide sociale sont l'objet de préjugés très tenaces alimentés par la classe politique et certains commentateurs dans les médias. Ils sont tellement intégrés au discours public qu'ils tiennent lieu de faits acquis. Insidieux, ces mensonges s'immiscent aussi dans les conversations quotidiennes et se présentent comme d'apparentes vérités. Pourtant quand on y regarde de près, ces préjugés ne résistent pas aux faits. Avons-nous, nous-mêmes, certains préjugés ?

MYTHE Les assistés sociaux s'enrichissent

Les prestataires d'aide sociale reçoivent des gros chèques à ne rien faire. Le gouvernement n'arrête pas d'augmenter leurs prestations. Ils reçoivent en plus une indexation annuelle.

Source : Calculateur de la Banque du Canada

Ils s'appauvrissent RÉALITÉ

La première loi de l'aide sociale remonte à **1969**. À l'époque, une personne seule recevait **219 \$** par mois. En considérant l'inflation jusqu'en **2017**, cette personne devrait recevoir aujourd'hui **1429,13 \$**. Or la prestation, qui n'a pas été pleinement indexée, n'est que de **628 \$**. On peut donc dire que le pouvoir d'achat des prestataires a diminué de **56 %** depuis la création de l'aide sociale.

Les enfants ne payent rien MYTHE

Les enfants ne paient pas de matériel et sont habillés gratuitement.

Source : Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale.

MYTHE Les assistés sociaux ne veulent pas travailler

Les assistés sociaux sont des chômeurs déguisés qui ne veulent pas se trouver d'emploi.

Source : Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, juillet 2017.

Environ 60 % présentent des contraintes au travail RÉALITÉ

En juillet **2017**, **41 %** de la clientèle adulte avaient des contraintes sévères à l'emploi et **19 %** présentaient des contraintes temporaires. De ce fait, seulement **39,1 %** étaient sans contraintes au travail. Selon les données du Ministère, **126 654** adultes pouvaient être considérés comme aptes au travail. Selon un autre rapport du ministère, datant de novembre **2006**, moins de **10 %** des assistés sociaux pourraient intégrer le marché du travail rapidement.

Petite allocation pour la rentrée RÉALITÉ

Les familles reçoivent **76 \$** par enfant pour la rentrée de la pré-maternelle, de la maternelle ou du primaire. L'allocation est de **123 \$** pour chaque enfant du secondaire.

ASSISTÉ SOCIAL